

Nom commercial : CIDETRAK-CM**Code produit:** TE 052 C1263 FR**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 06.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****CIDETRAK-CM****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produit phytopharmaceutique à usage professionnel. Agriculture.

Produit de confusion sexuelle (diffuseur)

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

Certis Belchim B.V. - France

5, Rue Galilée

78280 Guyancourt - France

N° de téléphone 0033 1 34 91 90 00

e-mail info.fr@certisbelchim.com - www.certisbelchim.fr

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

info.fr@certisbelchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : +33 1 45 42 59 59

Carechem 24 FR: +33 1 72 11 00 03

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 2; H411

Informations relatives à la classification

La classification et l'étiquetage en matière de risques pour le milieu aquatique sont basées sur les résultats des études écotoxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH09

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

(8E, 10E)-dodéca-8,10-dienol

Mentions de danger

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Nom commercial : CIDETRAK-CM**Code produit:** TE 052 C1263 FR**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 06.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P280

Porter des gants de protection.

P391

Recueillir le produit répandu.

P501

Éliminer les diffuseurs et l'emballage comme un déchet dangereux.

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Caractérisation chimique**

Diffuseur de phéromones - (E,E)-8,10-dodecadien-1-ol : 230 mg/diffuseur (VP)

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	(8E,10E)-dodéca-8,10-dienol			
	33956-49-9	Skin Irrit. 2; H315	< 5,00	% en poids
	251-761-2	Skin Sens. 1B; H317		
	-	Eye Irrit. 2; H319		
	-	STOT SE 3; H336 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411		

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.

Après inhalation

Rester au repos. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

Après ingestion

Mode d'exposition peu probable. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

Nom commercial : CIDETRAK-CM**Code produit:** TE 052 C1263 FR**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 06.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Monoxyde de carbone (CO); Acide chlorhydrique (HCl)

5.3 Conseils aux pompiers

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire autonome. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Veiller à assurer une aération suffisante. Evacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer mécaniquement. Eliminer le produit conformément à la réglementation en vigueur, en tant que déchet dangereux.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Porter un équipement de protection individuelle adéquat.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail. Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et être entreposées séparément des tenues de ville.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conservé les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Nom commercial : CIDETRAK-CM**Code produit:** TE 052 C1263 FR**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 06.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR**Température de stockage recommandée**

Valeur < 40 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en même temps que les aliments, les boissons et les aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Solution sectorielle**

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition / la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail. Une ventilation générale / locale (mécanique) des locaux devrait être utilisée afin de contrôler l'atmosphère et de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum dans la zone de travail.

Equipement de protection individuelle**Protection respiratoire**

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166): le cas échéant

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié caoutchouc nitrile

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat d'agrégation**

solide

Etat

Solide - Diffuseur de vapeur sous la forme d'une matrice en PVC (en forme de puzzle)

Couleur

gris foncé à noir

Odeur

Nom commercial : CIDETRAK-CM**Code produit:** TE 052 C1263 FR**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 06.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

Odeur de gras cireux

pH

Remarque/s Non applicable (diffuseur).

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition

Remarque/s Non applicable (diffuseur).

Point de fusion/point de congélation

Donnée non disponible.

Température de décomposition

Remarque/s Non applicable (diffuseur).

Point d'éclair

Donnée non disponible.

Température d'inflammation

Donnée non disponible.

Température d'auto-inflammabilité

Remarque/s N'est pas auto-inflammable.

Propriétés comburantes

non oxydant

Propriétés explosives

Le produit n'est pas explosif.

Inflammabilité

Le produit n'est pas inflammable

Limites inférieure d'explosion

Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion

Donnée non disponible.

Pression de vapeur

Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Remarque/s Non applicable (diffuseur).

Densité

Remarque/s Non applicable (diffuseur).

Solubilité dans l'eau

Remarque/s Non applicable (diffuseur).

Solubilité

Remarque/s Non applicable (diffuseur).

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Donnée non disponible.

Viscosité cinématique

Remarque/s Non applicable (diffuseur).

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 Autres informations**Autres informations**

Donnée non disponible.

Nom commercial : CIDETRAK-CM**Code produit:** TE 052 C1263 FR**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 06.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur

10.5 Matières incompatibles

agents d'oxydation forts; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement d'oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(8E,10E)-dodéca-8,10-dienol	33956-49-9	251-761-2
DL50	>	5000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(8E,10E)-dodéca-8,10-dienol	33956-49-9	251-761-2
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(8E,10E)-dodéca-8,10-dienol	33956-49-9	251-761-2
CL50	>	5	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Source	Fabricant		

Corrosion cutanée/irritation cutanée	
N°	Nom du produit
1	CIDETRAK-CM
Evaluation/Classement	Les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	
N°	Nom du produit
1	CIDETRAK-CM
Evaluation/Classement	Les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
N°	Nom du produit
1	CIDETRAK-CM
Voie d'exposition	Peau

Nom commercial : CIDETRAK-CM**Code produit:** TE 052 C1263 FR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 06.12.2023

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 30.11.2023

Région: FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------	---

Mutagénicité sur les cellules germinales	
N°	Nom du produit
1	CIDETRAK-CM
Evaluation/Classement	Les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction	
N°	Nom du produit
1	CIDETRAK-CM
Evaluation/Classement	Les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité	
N°	Nom du produit
1	CIDETRAK-CM
Evaluation/Classement	Les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
N°	Nom du produit
1	CIDETRAK-CM
Evaluation/Classement	Les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée	
N°	Nom du produit
1	CIDETRAK-CM
Evaluation/Classement	Les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration	
Les critères de classification ne sont pas remplis.	

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(8E,10E)-dodéca-8,10-dienol	33956-49-9	251-761-2
CL50	>	0,685	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Brachydanio rerio		
Source	Fabricant		

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(8E,10E)-dodéca-8,10-dienol	33956-49-9	251-761-2
CE50	>	0,3	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		

Toxicité pour les daphnies (chronique)	
Donnée non disponible.	

Toxicité pour les algues (aigüe)	

Nom commercial : CIDETRAK-CM**Code produit:** TE 052 C1263 FR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 06.12.2023

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 30.11.2023

Région: FR

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(8E,10E)-dodéca-8,10-dienol	33956-49-9	251-761-2
ErC50		0,221	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces		Scenedesmus subspicatus	
Source		Fabricant	

Toxicité pour les algues (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(8E,10E)-dodéca-8,10-dienol	33956-49-9	251-761-2
NOEC		0,012	mg/l
Espèces		Algues	
Source		Fabricant	

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	(8E,10E)-dodéca-8,10-dienol	33956-49-9	251-761-2
Source		Fabricant	
Évaluation		facilement biodégradable	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.
Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	
Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit.	

12.8 Autres informations

Autres informations	
Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux. Les diffuseurs usagés peuvent être éliminés via la filière ADIVALOR.

Emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial : CIDETRAK-CM**Code produit:** TE 052 C1263 FR**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 06.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	9
Code de classification	M7
Groupe d'emballage	III
N° d'identification de danger	90
Numéro ONU	UN3077
Nom technique	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
Sources de danger	(8E,10E)-dodéca-8,10-dienol
Code de restriction en tunnels	-
Étiquette	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.2 Transport IMDG

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
Sources de danger	(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol
EmS	F-A, S-F
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	9
Groupe d'emballage	III
Numéro ONU	UN3077
Nom et description	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s.
Sources de danger	(8E,10E)-dodeca-8,10-dienol
Étiquettes	9
Marque "matière dangereuse pour l'environnement"	Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Nom commercial : CIDETRAK-CM**Code produit:** TE 052 C1263 FR**Version actuelle:** 5.0.0, établi le: 06.12.2023**Version remplacée:** 4.0.0, établi le: 30.11.2023**Région:** FR

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Prescriptions nationales

Autres prescriptions

Directives nationales

Nomenclature des installations

classées pour la protection de l'environnement (ICPE, Fance) :

N°4510 (Directive Seveso 3).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Nom commercial : CIDETRAK-CM

Code produit: TE 052 C1263 FR

Version actuelle: 5.0.0, établi le: 06.12.2023

Version remplacée: 4.0.0, établi le: 30.11.2023

Région: FR

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 755868